



# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 19 juin 2025

*Lieu* : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

*Date de convocation* : le 12 mai 2025

*Président de séance* : GILLET Bruno

*Secrétaire de séance* : COLIN Benoît

**Présents (14)** : Mmes et Ms, GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GAZZARIN Marie-Laure, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

**Absent (2)** : VEZIN Pascale

**Excusés (2)** : DUCRET Marie-Claire pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise (arrivée délibération n°4)  
GRIVEL Mélanie, pouvoir à REBUT Sandra (arrivée délibération n°4)  
GALLAY Claude, pouvoir à WIART Florine  
PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05, et rappelle l'ordre du jour :

- 1 Approbation du PV de la séance du 15 mai 2025
- 2 Décision modificative n°1 du Budget Principal de la commune
- 3 Décision modificative n°1 du Budget Annexe de la Plage
- 4 Demande de subvention CCPEVA – Aménagement de l'abribus Chez Thiollay
- 5 Désherbage et vente de livres de la bibliothèque du Gavot
- 6 CCPEVA- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2026
- 7 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – Rénovation énergétique et extension du Groupe Scolaire
- 8 Rapports des commissions
- 9 Questions diverses
- 10 Agenda

### 1. Ajout de délibérations

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'inscription d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour : *Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – Rénovation énergétique et extension du Groupe Scolaire.*

Tous les élus ont reçu la note anonymisée d'évaluation des projets reçus, pour leur parfaite information.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour, à l'unanimité.**

## 2. Approbation du PV de la séance 15 mai 2025.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 2 avril 2025.**

## 3. Décision modificative n°1 du Budget Principal de la commune

L'adjointe chargée des Finances informe le Conseil Municipal que depuis le vote du budget primitif en date du 02/04/2025, quelques ajustements d'avèrent nécessaires et font l'objet d'un projet de décision modificative afin d'intégrer des biens à l'actif (2 portages Etablissement Public Foncier terminés) :

- 2019 – Portage EYMARD
- 2025 – Portage LANEZ

La décision modificative se détaille comme suit :

Dépenses d'investissement

D16878 – Autres organismes : 30 008,00 €

D21328 (041) - Autres bâtiments privés : 730 415,00 €

Recettes d'investissement

R1326 – Autres Etablissements Publics : 30 008,00 €

R27638 (041) – Autres Etablissements Publics : 30 008,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative n°1 du budget principal, telle que proposée ci-dessus.**

## 4. Décision modificative n°1 du Budget Annexe de la Plage

L'adjointe chargée des Finances rappelle que depuis le vote du budget primitif en date du 02/04/2025, quelques ajustements d'avèrent nécessaires et font l'objet d'un projet de décision modificative.

<b>EXPLOITATION</b>							
DEPENSES	Budget 2025	DM n°1	Total	RECETTES	Budget 2025	DM n°1	Total
002 Déficit antérieur reporté			0.00	002 Résultat de fonctionnement	29 151.75		29 151.75
011 Charges à caractère général	41 450.00	-4 046.00	37 404.00	042 Opérations d'ordre entre sections	7 220.00	17 954.00	25 174.00
67 Charges exceptionnelles	0.00		0.00	75 Autres produits de gestion courante	14 000.00		14 000.00
68 Dotation aux amortissements		22 000.00	22 000.00				
042 Opérations d'ordre entre sections	22 570.00		22 570.00	77 Produits exceptionnels	24 628.25		24 628.25
023 Virement à section investissement	10 980.00		10 980.00				
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>	<b>75 000.00</b>	<b>17 954.00</b>	<b>92 954.00</b>	<b>Fonctionnement - Recettes</b>	<b>75 000.00</b>	<b>17 954.00</b>	<b>92 954.00</b>

  

<b>INVESTISSEMENT</b>							
DEPENSES	Budget 2025	DM n°1	Total	RECETTES	Budget 2025	DM n°1	Total
001 Déficit antérieur reporté				001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	138 287.71		138 287.71
040 Opérations d'ordre entre sections	7 220.00	17 954.00	25 174.00	021 Virement à la section fonctionnement	10 980.00		10 980.00
21 Immobilisations corporelles	50 000.00		50 000.00	040 Opérations d'ordre entre section	22 570.00	22 000.00	44 570.00
23 Immobilisations en cours	142 080.00	4 046.00	146 126.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00		0.00
				13 Subventions d'investissement	21 462.29		21 462.29
				16 Emprunts et dettes assimilées	6 000.00		6 000.00
<b>Investissement - Dépenses</b>	<b>199 300.00</b>	<b>22 000.00</b>	<b>221 300.00</b>	<b>Investissement - Recettes</b>	<b>199 300.00</b>	<b>22 000.00</b>	<b>221 300.00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative n°1 du budget annexe de la Plage, telle que proposée ci-dessus.**

## 5. Demande de subvention CCPEVA – Aménagement de l'abribus Chez Thiollay

L'adjointe rappelle qu'une ligne de subvention existe auprès de la Communauté de Communes du pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA), accompagne les projets d'installation des points d'arrêt de bus.

Un dossier pour l'aménagement du carrefour Chez Thiollay avec la mise en place d'un plateau réhaussé et de deux arrêts de bus a été présenté pour un montant de 31 484.50 € HT auquel s'ajoutait la maîtrise d'œuvre de 2 267 €. Ce dossier doit être complété par une délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de la CCPEVA la demande de subvention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Arrivée de Sandra REBUT.*

## 6. Désherbage et vente de livres de la bibliothèque du Gavot

L'adjointe Marie-Françoise PAUTHIER rappelle que le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les dons et boîtes à livres ne sont plus possibles depuis la Loi Robert de 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, DECIDE** l'organisation d'une vente publique de livres dés herbés de la bibliothèque à destination des particuliers le dimanche 31 août 2025, **FIXE** le prix de vente de 1 € les 10 livres + 2 ouvrages offerts, **DECIDE** de percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes bibliothèque et de créditer la somme recueillie sera imputée au budget de la commune, **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Arrivée de Marie-Claire DUCRET et de Mélanie GRIVEL.*

## 7. CCPEVA- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2026

Le Maire rappelle que la composition de la communauté sera fixée par le Préfet à 43 sièges selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT sauf si un accord local entre les membres est conclu, par délibérations concordantes, à la majorité qualifiée.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté des communes pays d'Evian vallée d'Abondance, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse.

Il est précisé que les membres du conseil communautaire ont émis un avis sur deux hypothèses d'accord local dérogatoire et qu'ils ont adopté, à la majorité, l'hypothèse 53-2 soit 53 représentants dont 3 pour la commune de Saint-Paul.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SE PRONONCE** favorablement sur l'hypothèse 53-2 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Arrivée de Christophe TRINCAT et Emilie VIOLLAZ.*

## 8. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – Rénovation énergétique et extension du Groupe Scolaire

M. le Maire rappelle qu'une procédure de concours restreint a été lancée afin de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre et en réprécise les différentes étapes. **12 février 2025 : Fin de la 1<sup>ère</sup> phase : 3 candidats invités à concourir. 6 juin 2025 : Réunion du Comité Technique. 13 juin 2025 : Réunion du Jury.** Il appartient maintenant au Conseil municipal de classer les projets au regard des remarques du Comité Technique et du procès-verbal du Jury.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE** de suivre l'avis du Jury et de valider le classement des projets dans l'ordre proposé :

- 1 : 58BIS ARCHITECTES
- 2 : BRENAS DOUCERIN ARCHITECTES
- 3 : FABRIQUES ARCHITECTES

Il **AUTORISE** le Maire à procéder à une phase de négociation avec le candidat retenu et **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat à l'issue des négociations

*Pour plus de précisions, toutes les délibérations sont consultables par le public en Mairie, aux heures d'ouverture.*

## **9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES et de la CCPEVA**

### **9.1 COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **9.1.1 TRAVAUX**

##### **Sécurisation routière**

Le carrefour de La Beunaz avec la RD 52 fait l'objet d'une réflexion quant aux conditions d'arrêt des bus scolaires, particulièrement dangereuses.

Un projet d'aménagement a été établi et sera testé sur site dès autorisation obtenue du Département.

##### **Collecte déchets**

L'adjoint aux Travaux informe le Conseil sur la suppression prochaine de 44 containers à déchets sur le territoire de la commune. Elle conduira les administrés concernés à se rendre au point d'apport volontaire (moloks) le plus près de chez eux. Ces derniers seront renforcés si nécessaire.

Il reste la question de l'organisation pour l'école et la cantine. A noter que la déchetterie est ouverte sur les horaires d'été d'avril à Septembre.

Sur l'éclairage Public, la question du maintien la nuit est évoqué. Baisse générale de l'intensité et/ou réduction des horaires à une plage de 23 h à 5 h par exemple.

#### **9.1.2 ANIMATIONS**

L'adjointe indique que les festivités du 14 juillet se dérouleront le samedi 12 avec le soutien du club de foot FC Gavot et des pompiers, particulièrement les JSP (Jeunes Sapeurs).

La Fête de la Rame s'est particulièrement bien déroulée grâce à l'implication des agents techniques de la commune ainsi que des membres de l'association des Copains du Gavot. Sécurité, nettoyage, propreté ont été assurés avec brio.

#### **9.1.3 VIE SCOLAIRE**

##### **Centre de Loisirs**

Mélanie GRIVEL rappelle l'historique du dossier ainsi que les efforts des communes de Vinzier, Saint-Paul, de Bernex et de Larringes dans la négociation. Des économies ont pu être réalisées par rapport à l'offre remise par Léo Lagrange mais les mercredis ne sont pas assurés. Marie-Françoise PAUTHIER remercie Mélanie pour son travail sur ce dossier et regrette le manque de cohésion sur le plateau. Le Conseil évoque les locaux susceptibles d'accueillir le centre de loisirs (bâtiment du SIVOM près du Collège, petit gymnase du collège, Château de Blonay, Cantine ...) dans l'avenir mais a conscience des difficultés quant à leur conformité, leur disponibilité...

##### **Ecole des Faverges**

La rétrospective des Faverges prévue initialement le 28 juin prochain est annulée en raison de l'absence de soutien de l'association des parents qui souhaitent organiser une fête entre élèves et familles uniquement. Après 148 années, l'école sera donc fermée à partir du 5 juillet prochain. Un cadeau de remerciement sera offert à l'enseignante lors de la dernière semaine.

Effectifs école du chef-lieu pour la rentrée 2025 : 249 à l'école, 29 en CM2.

## 10. INFORMATIONS DIVERSES

### ADMR

Marie-Claire DUCRET a assisté à l'assemblée Générale de l'association. Elle fonctionne normalement malgré des soucis de personnel. Sur Saint-Paul, il s'agit de 40 bénéficiaires pour 4093 h/an. Il manque aussi des permanents et des membres pour le Conseil d'Administration. Appel aux candidatures.

## 11. AGENDA

Jeudi 19 juin de 14 h30 à 16 h30 :	Inauguration chaufferie et réseau chaleur – Abondance
Jeudi 19 juin de 19 h	Conseil d'Ecole
Lundi 23 juin à 14 h 30	Obsèques du Père Lacroix
Lundi 23 juin de 19 h à 21 h	Inauguration de la semaine du 30 <sup>ème</sup> anniversaire du Centre Sportif de PUBLIER
Mardi 24 Juin de 16 h 30 à 18 h 15	Situation de l'accueil de loisirs sur le plateau de Gavot
Mardi 24 Juin à 18 h	Conseil Communautaire
Mardi 24 Juin à 9 h 30	Bornage Trombert -Villega
Samedi 28 juin à 16 h	Inauguration du commerce multi services à Vacheresse
Lundi 30 juin à 17 h 30	CA du Collège (F Martignère)
Lundi 30 juin à 10 h	Réunion information A412 – Sous-Préfecture
Mardi 1 <sup>er</sup> Juillet à 10 h 30	Bornage MICHOU D Jacky
Jeudi 3 Juillet à 11 h	CCPEVA - <i>Conférence des Maires</i>
Jeudi 3 Juillet à 11 h	CCPEVA – COPIL PLH – Validation Phase
Vendredi 4 Juillet à 14 h	CA Etablissement Public Foncier 74

**Les prochains Conseils municipaux auront lieu aux dates suivantes :**

- Jeudi 24 Juillet à 19 h
- Jeudi 23 août à 19 h (à confirmer)
- Jeudi 18 septembre à 19 h

Le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 24 juillet 2025 à 19h.**

La séance est levée à 22h10

Secrétaire de séance,  
M. COLIN Benoît



Le Maire  
Bruno GILLET



